



**Commission de Libération de la Croissance**

## **Propositions de l'Association Française des Editeurs de Logiciels**

**Avril 2010**

### **1) Soutenir le développement du Cloud Computing en France**

**Des motivations évidentes :**

#### **-L'industrie informatique devenue une industrie lourde ?**

Le Cloud computing constitue à n'en pas douter une innovation de rupture, fondée à la fois sur des ruptures technologiques, de nouveaux usages et valeurs sociétales et un rapport à l'informatique profondément modifié pour tous les utilisateurs.

Nous avons également démontré que cette révolution informatique s'appuie également sur une « révolution Hardware », qui a d'ores et déjà placé les premiers détenteurs de ces infrastructures en tête de la course au Cloud computing.

Une évolution qui pourrait concourir à faire de l'informatique de demain une industrie lourde. A l'heure de la désindustrialisation du continent européen, et de la prise de conscience par les décideurs publics de ses effets désastreux sur les chaînes de valeur industrie-services, en particulier en termes d'emploi, il importe de ne pas manquer ce virage industriel.

### **-Bataille du logiciel : Le Cloud rebat les cartes**

L'AFDEL n'a évidemment jamais souscrit au leitmotiv prétendant que l'Europe aurait perdu la bataille du logiciel. L'innovation est une remise en question permanente et il n'y a pas de position acquise éternellement. Le Cloud computing, nous l'avons précisé plus haut, bouscule les chaînes de valeur et rebat considérablement les cartes entre les acteurs, en particulier entre les grands et les petits. Le Cloud computing peut ainsi constituer un puissant levier de développement pour les éditeurs de logiciels de toutes tailles, en ce qu'il peut ou pourra offrir à ces derniers l'accès à des capacités d'infrastructure démesurées en fonction de leur usage seulement et à même de les accompagner dans leur croissance.

### **-Cloud computing = PME friendly !**

Le Cloud computing constitue également un levier pour l'équipement TIC des entreprises, qui n'est alors plus conditionné par leur capacité d'investissement up front. Rapidité de déploiement, paiement à l'usage, élasticité, ubiquité : tout concourt à mettre à disposition des PME les mêmes ressources informatiques que celles d'un grand compte, ainsi qu'une agilité accrue.

Tandis que la France accuse un retard certain en équipement TIC, en particulier au niveau des PME (voir études SESSI) et au niveau des applicatifs métiers, le Cloud computing pourra constituer à terme une capacité décuplée d'équipement des entreprises en nouvelles technologies.

### **-Cloud computing = Green...ou presque**

L'informatique porte en elle une logique intrinsèque de dématérialisation des processus, qui induit donc une réduction des externalités.

Parce qu'il rime avec mutualisation et rationalisation, le Cloud computing signifie a priori une plus grande efficacité de l'usage des ressources informatiques, et donc de la consommation électrique. Mais le Cloud computing signifie aussi des besoins nouveaux, et en réalité la consommation des data centers a augmenté de 800% depuis 1996, selon IDC. La part de la consommation d'énergie dans les budgets TIC est appelée à croître sensiblement. Ainsi, le bénéfice de la mutualisation ne

deviendra réel que si des progrès sont accomplis dans le domaine des data centers. Il y a là une véritable filière en soi !

### **Des mesures à prendre :**

*Dans l'immédiat* : Une Consultation publique sur le sujet pour définir par la concertation des orientations de politiques industrielles sur le sujet

*A moyen terme* : mettre en place dans le prolongement des Filières STIC (Etats généraux de l'industrie) une mission « Cloud computing » placée auprès du Premier ministre pour définir le mode opératoire d'un partenariat public-privé à même de développer une infrastructure de Cloud Computing en France et d'aider à l'orientation des dépenses du Grand Emprunt prévues.

## **2) Un crédit d'impôt équipement des petites PME en applicatifs métiers**

De toutes les études (Cf. SESSI), il ressort que nos petites et moyennes entreprises sont moins informatisées du point de vue du logiciel et en particulier des logiciels métiers que leurs homologues européennes. Or c'est le logiciel qui est aujourd'hui source de gains de productivité et de réorganisation des processus de production au sein de l'entreprise. Il ne serait attendu également un effet levier sur la filière logicielle

Nous proposons donc :

**Un crédit d'impôt réservé aux PME de petites taille ou TPE sur des applications métiers (non généralistes) et disponibles en mode hébergé et locatif, ou autrement appelées software as a service et limité à trois ans.**

De cette manière, le crédit s'appliquerait à des dépenses de fonctionnement, donc plus réduites. Il pourrait s'appuyer sur un référencement des offres éligibles qui seraient délégué à un tiers indépendant sur la base d'un cahier des charges spécifique établi par l'administration de façon à prévenir les abus.

## **3) Construire un portail internet de l'entreprise agile**

Développer un portail de référencement des bonnes pratiques et des solutions innovantes à disposition des entreprises en matière de TIC. Ce portail pourrait également être une passerelle vers les téléprocédures à destination des entreprises.